

**République Française**  
**Département du MAINE ET LOIRE**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*De la Commune de Montigné-lès-Rairies*

*Séance du 25/06/2018*

L'an 2018 et le 25 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de Monsieur CHASSOULIER Gérard, Maire.

**Présent :** M. CHASSOULIER Gérard, Maire, Mmes : CHAMPION Evelyne, GIRARD Caroline, MM : BENESTEAU Daniel, LAURENT Jacques, METIVIER Lucien, **METAIRIE Maxime présent à partir de 21h30**

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme MONNIER Anne à M. CHASSOULIER Gérard

**Excusé(s)** : Mmes : JUBEAU Emmanuelle, TSIEN Sylvie

Nombres de membre

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 6
- Procuration : 1

Date de la convocation : 15/06/2018

Date d'affichage : 28/06/2018

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en PREFECTURE D'ANGERS

Le : 28/06/2018

Et publication ou notification

Du : 28/06/2018

**Secrétaire de séance** : M. LAURENT Jacques

---

**ORDRE DU JOUR**

- I- Tarifs de la location de la salle des fêtes au 01/01/2019
- II- Transport scolaire des enfants domiciliés sur la commune de Montigné-Lès-Rairies fréquentant l'école primaire de Durtal
- III- Abattage d'un ou deux arbres appartenant à la commune devant le n°4 Route du Clos
- IV- Devis pour la toiture de l'appentis de l'église, le préau du presbytère et la toiture de l'ancien atelier communal
- V- Etude des devis pour le filet/grillage du Terrain de Tennis
- VI- Devis curage des fossés
- VII- Subvention DSIL et DETR 2018 nouveau plan de financement
- VIII- Questions diverses

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 29/05/2018

## **I- Tarifs de la location de la salle des fêtes au 01/01/2019**

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,

- décide de ne pas augmenter la location de la salle des fêtes pour l'année 2019, voir tarif ci-dessous.

Salle des fêtes Montigné-lès-Rairies	TARIFS 2019	
	Commune (€)	Hors commune (€)
Vin d'honneur	60	70
Une journée	195	230
Un week-end	290	345
Association une journée	100 *	120 la 1ère fois puis 230
Association un week-end	145 *	180 la 1ère fois puis 345
Activité sportive/culturelle	75	85
Caution	500	500
Arrhes	40 %	40 %
Une attestation de responsabilité civile	A fournir	A fournir

(\* La première soirée est gratuite)

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

## **II- Transport scolaire des enfants domiciliés sur la commune de Montigné-Lès-Rairies fréquentant l'école primaire de Durtal**

Actuellement la commune de Montigné-Lès-Rairies participe aux frais de transport scolaire des enfants domiciliés sur notre commune et fréquentant une école primaire de la commune de Durtal.

Cette participation pour l'année scolaire 2018/2019, s'effectue selon 2 principes : les élèves subventionnés, coût du transport 163 euros et les élèves bénéficiant d'une subvention partielle coût du transport 283 euros.

A partir du 1er septembre 2018, la Région PAYS DE LA LOIRE simplifie ses modes de gestion et rend plus lisible le coût réel du service public. Ainsi, les familles vont recevoir une facture faisant apparaître le coût réel du service de transport (908 € en moyenne par élève transporté), ainsi que la participation régionale (qui s'élève de 625 à 826 € par élèves suivant les critères de la réglementation régionale). La participation de la famille sera calculée sur cette base.

Si le conseil municipal fait le choix de continuer à participer aux frais de transport scolaire, l'antenne régionale de Maine-et-Loire fournira dès la rentrée de septembre 2018, la liste des élèves domiciliés sur la commune et transportés par la région afin de nous permettre d'attribuer à posteriori une subvention communale aux familles.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- A partir de l'année scolaire 2018/2019 :

- de prendre en charge la totalité de la participation restant à la famille des frais de transport scolaire des enfants domiciliés sur la commune et fréquentant l'école primaire de la commune de Durtal, pour les élèves subventionnés, et les élèves bénéficiant d'une subvention partielle.

- de verser directement aux familles la subvention sur présentation de la liste adressée par la Région des PAYS DE LA LOIRE.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

### **III- Abattage d'un ou deux arbres appartenant à la commune devant le n°4 Route du Clos**

Suite à la demande du propriétaire de la maison situé 4 route du Clos pour abattre un arbre appartenant à la commune qui se trouve devant son entrée, afin de refaire l'accès et modifier la descente de leur garage pour éviter les inondations.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- Décide que l'abattage du noyer sera à la charge du propriétaire.
- Autorise le propriétaire situé au 4 Route du Clos d'abattre le noyer appartenant à la Commune,
- Charge Monsieur Le Maire d'en informer le propriétaire

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

**Arrivée de Monsieur Maxime METAIRIE.**

### **IV- Devis pour la toiture de l'appentis de l'église, le préau du presbytère et la toiture de l'ancien atelier communal**

Après l'étude de deux devis concernant les réparations de toiture de l'appentis de l'église, du préau du Presbytère et de l'ancien atelier.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

- Décide de retenir l'entreprise BOISSEAU COUVERTURE pour un montant de **7 485.93 € HT** sous réserve de la confirmation du devis.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

### **V- Etude des devis pour le filet/grillage du Terrain de Tennis**

Après l'étude de trois devis concernant le filet/grillage du Terrain de tennis.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

- Décide de retenir l'entreprise NTB SERVICES pour un montant de **2 186.38 € TTC**.
- Charge Monsieur le Maire de signer le devis correspondant.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

## VI- Devis curage des fossés

Monsieur Lucien METIVIER présente trois devis au Conseil Municipal :

DEVIS Curage des fossés	Montant HT	Montant TTC
Jean SAUVAGE	2 952,00 €	3 542,40 €
DINAND T.P.	1 701,00 €	2 041,20 €
SAS JUGE	5 446,00 €	6 535,20 €

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

- Décide de retenir l'entreprise DINAND T.P. pour un montant de **2 041.20 € TTC**.
- Charge Monsieur le Maire de signer le devis correspondant.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

## VII- Subvention DSIL et DETR 2018 nouveau plan de financement

Suite au résultat de l'attribution des subventions DETR et DSIL 2018 pour l'accessibilité de l'église et l'aménagement de la Place Charles De Gaulle.

DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR et DSIL 2018

MAITRE D'OUVRAGE	PROJETS	COUT HT	COUT HT éligible retenu	DETR				DSIL - GP			
				Montant sollicité	%	Montant retenu	%	Montant sollicité	%	Montant retenu	%
Commune de Montigné-les-Bairies	Travaux d'accessibilité de l'église : rampe PMR et aménagement de la place Charles de Gaulle	20 580,07	20 580,07	9 261,03	45%	0,00		7 203,02	35%	7 203,02	35%

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

- Décide de modifier le plan de financement pour l'accessibilité de l'église et l'aménagement de la Place Charles De Gaulle comme suit :

Plan de financement prévisionnel :					
Moyens financiers	Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT	
				DSIL Grande Priorité 35 %	7 203,02 €
	Accessibilité Eglise -Place Charles De Gaulle	20 580,07 €		Fonds de concours 2015-2016 accessibilités	3 800,86 €
				Fonds de concours 2018	2 887,66 €
				Autofinancement	6 688,53 €
	<b>TOTAL</b>	<b>20 580,07 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>20 580,07 €</b>

- Charge Monsieur Le Maire de signer les différents devis.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Sans autre question la séance est levée à 22h30.